

Conseil d'Ecole du RPI NOAILHAC-LAGLEYGEOLLE

Vendredi 18 novembre 2022

Présents :

Les enseignants Mr. Arnaud LAURENSOU (Noailhac), Mme Hélène LAURENSOU (Lagleygeolle) et Mme Estelle GARIJO-ESCRIBAN

Le représentant des Parents d'Elèves de Noailhac : Mr Olivier REDONDO et Mme Laetitia CAULLIEZ

Les représentants de la Mairie de Noailhac : Mme le maire Caroline DU MAS DE PAYSAC, Mr. Dominique ANTONI et Mr. Mickael COUPE

Les représentants de la Mairie de Lagleygeolle : Mr le maire Laurent BRESSY, Mr. Jérôme SOULETIE et Mme Chantal ROCHE

Les représentants des Parents d'Elèves de Lagleygeolle : Mr. Damien LAFFAIRE et Mme Nathalie BONNAN

La DDEN du RPI : Mme Hélène BRUNERIE

Excusés :

La représentante de la mairie de Lagleygeolle : Mme Véronique BRESSY

Début de séance : 18h15

Ordres du jour :

1/ Organisation des classes :

Effectifs actuels :

Noailhac : 5 PS - 5 MS – 6 GS – 5 CP = 21 élèves

Lagleygeolle : 6 CE1 - 7 CE2 - 3 CM1 - 2 CM2 = 18 élèves

La maitresse souligne qu'il y a peu de CM, c'est un gros groupe de CE très individuels avec 5 garçons remuants, pas du tout dans le collectif.

Effectifs prévisionnels :

Noailhac : 3 PS – 5MS – 5 GS – 7 CP = 20 élèves

Lagleygeolle : 5 CE1 – 6 CE2 – 7 CM1 – 3 CM2 = 21 élèves

Mme Laurensou travaille à temps partiel cette année encore, Mme Estelle Garijo-Escriban assure la classe le vendredi et un lundi par période. Mme Garijo-Escriban assure également un lundi par période à l'école de Noailhac. Ces lundis déchargés permettent aux enseignants de faire une partie du travail administratif.

2/ Le règlement intérieur :

Il est rappelé et validé. Il est rajouté dans la partie dispositions particulières :

Il est formellement interdit d'apporter à l'école des objets dangereux (couteaux, cutters, briquets, allumettes ...) des objets électroniques (appareil photo, montre connectée, console, jeux électroniques...) et déconseillé d'apporter des objets de valeur (bijoux...). Le téléphone portable doit être éteint dans l'enceinte de l'école.

Une réunion d'information aux parents a eu lieu à la rentrée dans chaque école.

De même, les enseignants ont reçu les parents pour parler des résultats des évaluations nationales.

3/ Sorties et activités :

Le musée de Néandertal de la Chapelle aux Saints est venu mardi 8 novembre pour faire des animations dans l'école de Lagleygeolle. Cette activité a été financée par la coopérative scolaire, 150 Euros.

L'enseignante a choisi de faire venir le musée à l'école d'une part pour éviter le prix du bus et d'autre part car elle pensait que les élèves seraient moins gérables en dehors de la classe s'ils n'étaient pas intéressés. Ils ont participé mais la maîtresse a été plutôt déçue du peu de motivation des plus grands sauf pour le dessin.

La classe se rendra au gymnase de Meyssac avec l'école de Curemonte fin de la période 3, début de la période 4. Il y aura un mot dans les cahiers de liaison au retour des vacances de Noël.

L'école de Noailhac va au gymnase tous les lundis de la période 2 avec l'école de Collonges.

Les deux écoles se rendront au cinéma de Vayrac, le vendredi 16 décembre. Cette activité sera financée par l'association de parents d'élèves avec un petit goûter.

4/ Le dispositif PHARE

Présentation du dispositif contre le harcèlement à l'école. Les enseignants recevront lundi 21 novembre une formation pour celui-ci.

Pour l'instant, les enseignants soulignent qu'il n'y a pas eu de cas d'harcèlement détecté dans les écoles.

5/ Faire notre école ensemble en Corrèze :

Les enseignants ont été informés lors d'une réunion le 13 octobre d'un dispositif « Faire notre école ensemble en Corrèze », basé sur le volontariat. Il s'agit d'une concertation locale susceptible de déboucher sur un projet pédagogique venant nourrir le projet d'école. Les projets devront permettre d'expérimenter des solutions pour la réussite de tous les élèves, l'égalité des chances et le bien-être à l'école. Un soutien financier pourra être octroyé en fonction de l'acceptation des projets. Un budget de 500 millions d'Euros sur 5 ans dont 150 millions pour cette année est alloué pour celui-ci sur l'ensemble de la France et des établissements du 1^{er} et du 2nd degré.

Pour l'instant, les enseignants n'ont pas de projet pouvant s'y inscrire.

6/La crise sanitaire :

En raison de la crise sanitaire, il y a des protocoles à appliquer, il nous semble nécessaire de faire un point. Ces directives émanant du ministère peuvent être modifiées à tout moment en fonction de l'évolution de la situation.

Aménagements spécifiques pour chaque école :

Noailhac : l'accueil se fait dans la cour et plus dans la classe. Les tables, chaises et points de contact sont désinfectés tous les soirs. L'aération des locaux est faite régulièrement tout comme le lavage des mains. L'enseignant rappelle que les parents ne doivent pas rentrer dans la classe et s'annoncer en sonnant au portail.

Lagleygeolle : Accueil dans la cour et Lavage des mains régulier à l'arrivée. Les tables, chaises et points de contact sont désinfectés tous les soirs. L'aération des locaux est faite régulièrement, tout comme le lavage des mains.

Plus de masque obligatoire, ceci étant, il est évident qu'un enfant malade ne doit pas être mis à l'école, l'avis d'un médecin est nécessaire en cas de symptômes évocateurs.

Le protocole au jour où se tient le conseil est abaissé au niveau socle, les élèves et le personnel n'ont plus obligation de porter le masque. Un élève cas contact doit avoir un test négatif pour revenir en classe et il devra porter le masque à l'élémentaire pendant 8 jours. L'idéal, serait que l'enfant cas contact reste chez lui pendant ces 8 jours.

En tant que chargés d'écoles, les enseignants doivent désormais remplir un questionnaire toutes les semaines afin de rendre compte des statistiques de chaque école vis-à-vis du nombre de cas covid recensé (adultes et enfants).

7/Travaux et matériel :

Lagleygeolle :

La maitresse remercie la municipalité pour l'isolation des classes et les peintures coté fenêtres. Elle demande où en est la mise en place de la signalisation sur la route aux abords de l'école pour faire ralentir les véhicules qui roulent vite et la demande de son banc extérieur. Elle souhaiterait que la cour soit balayée.

Pour une question d'organisation, la maitresse aimerait aux vacances d'été l'installation d'un grand placard tout le long du mur de la seconde classe, coté préau avec des portes coulissantes afin de remplacer les différentes armoires et petits rangements qui ne sont plus adaptés. Elle demande par contre d'être consultée avant l'achat ou l'installation.

Noailhac :

Le maître remercie la municipalité pour l'achat des trois logiciels numériques pour Noël. Il rappelle sa demande de déplacement des prises électriques. Il souhaiterait l'installation de placards dans la salle de sieste, un composteur et un téléphone qui fonctionne dans sa classe. Il souligne que dorénavant, il ne souhaite plus être joint sur son téléphone portable personnel.

Les enseignants rappellent que les parents peuvent les joindre via mail, le cahier jaune de liaison et par le téléphone de l'école. Ils rappellent également que les mots dans ce même cahier doivent être signés rapidement.

8/ Questions diverses :

Certains parents souhaitent un peu plus de communication sur ce que font les enfants à l'école.

Les enseignants sont très étonnés car ils ont informé les parents présents à la réunion de rentrée de chaque école qu'il y avait un blog de classe pour chaque école. Ces blogs contiennent le journal de vie de l'école (photos des anniversaires, des activités ou sorties, les dates des sorties scolaires dont le gymnase) pour Lagleygeolle, il y a également les leçons et les devoirs. Les enseignants ont constaté que les blogs étaient peu fréquentés aux vues du compteur du nombre de visites.

Les enseignants rappellent qu'en cas d'absence des enfants, c'est aux parents d'aller voir les informations du blog étant donné que le cahier de liaison ne peut pas être tenu à jour.

Les parents d'élèves s'inquiètent de voir de moins en moins d'enfants dans les bus scolaires, est-ce une impression ? Remarquez-vous la même chose dans les chiffres/effectifs "réels" ? Les lignes peuvent-elles à terme être remises en cause si le nombre d'enfants baisse ?"

La ligne Noailhac-Ligneyrac est effectivement peu fréquentée avec seulement deux élèves. Il avait été question l'an dernier de ne pas renouveler cette ligne car il n'y avait pas eu de demandes.

Pour l'école de Lagleygeolle, en revanche, sur les 18 élèves inscrits, il y a 14 élèves prenant les bus.

Pour Noailhac, il y a seulement 7 élèves qui prennent le bus, ceci s'explique par le fait que les enfants sont encore petits.

Les municipalités n'ont pas été informées de changement de ligne pour l'instant.

Certains parents souhaitent savoir ce qui est prévu pour des actes de violence à l'école et en périscolaire.

Les enseignants soulignent qu'il y a déjà eu quelques cas de violence certaines années passées mais cela reste heureusement des faits isolés. La procédure est ainsi notée dans les dispositions générales du règlement intérieur du RPI.

Les enseignants détaillent comment ils procèdent :

La première procédure est de questionner les élèves, agresseur, victime et témoins afin de recouper les différentes informations car souvent chaque enfant veut éviter de se faire réprimander et les torts sont fréquemment partagés.

Chaque école a un système de couleur (vert, jaune, orange, rouge...) suivant le comportement des enfants sur la semaine. Si l'élève sort du jaune, il aura une punition qui sera adaptée à la bêtise faite.

Les parents en sont informés.

Chaque parent doit signer tous les weekends la petite fiche de comportement de son enfant.

S'il s'agit d'un fait jugé important par l'enseignant, il le consigne via une application nationale dédiée. Il

prévient également l'inspectrice de l'éducation nationale. Contrairement au secondaire, l'enseignant ne peut exclure seul un élève de son établissement.

Pour le périscolaire : Les mairies rappellent qu'il y a également un règlement propre à chaque commune pour la cantine et la garderie. Les parents dont les enfants sont scolarisés à Lagleygeolle et utilisant les services de la garderie de Noailhac soulignent qu'ils n'ont pas eu le règlement à la rentrée. Madame le maire, note l'information afin que chaque parent puisse recevoir le règlement. Elle informe également les représentants des parents d'élèves, qu'elle ne prendra pas de décision seule mais en concertation avec le directeur de l'école.

L'ensemble du conseil d'école souhaite qu'il apparaisse dans les règlements du périscolaire que les enfants peuvent être réprimandés et punis par le personnel communal. Les municipalités vont en décider en conseil municipal et en informeront les parents.

Association de parents d'élèves :

Monsieur Laffaire informe des activités prévues par l'association des parents d'élèves cette année :
Vente de sapins, tombola avec tirage au sort le 13 décembre, Photo de classe, chasse aux œufs.

La date de la fête des écoles est fixée au samedi 1^{er} juillet 2023.

Fin de séance 20h30